

MAIRIE de GROISY



HAUTE-SAVOIE

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 074-200061430-20260205-DELCCAS2026_01-DE

Centre Communal d'Action Sociale
Du 5 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres en exercice : 13 - Présents : 10 - Votants : 11

L'an deux mil vingt six, le cinq février à dix-huit heures quinze minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS et Adjoint au Maire de Groisy.

Date de convocation : 29 janvier 2026

Etaient présents : Anne BILLOT, Fabienne BUET, Michel CARTIGNY, Isabelle DUPANLOUP, Anaïs DURET, Louis DURET, Caroline LAMOUILLE, Mélanie OUVRY, Jean SOUSSEAU, Béatrice VALLEJO

Etaient absents et excusés : Fabienne ALTER, Henri CHAUMONTET, Céline SOLA

Pouvoir : Fabienne ALTER à Caroline LAMOUILLE

Secrétaire de séance : Madame Caroline LAMOUILLE

N°2026- 01- CCAS : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2026 – BUDGET PRIMITIF DU CCAS 2026

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat a lieu au sein du Conseil d'Administration dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP), avec la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), dont il est pris acte dans une délibération spécifique. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) a en outre créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires joint en annexe, présentant les différents éléments en support à ce débat,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir débattu,

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires, sur la base du ROB joint en annexe, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

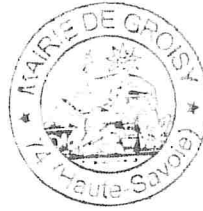
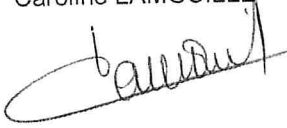
Publié le

ID : 074-200061430-20260205-DELCCAS2026_01-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

A Groisy, le 9 février 2026

La Secrétaire de séance,
Caroline LAMOUILLE



Le Président,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 13/02/2026

Publié le :

Le Président,
Henri CHAUMONTET



Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
de la
Commune de Groisy

Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2025

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est destiné à présenter les orientations budgétaires du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) avant de passer au vote du budget, lequel dépend, pour l'octroi de la subvention, du vote du budget principal par le Conseil municipal.

Le budget 2025 et le réalisé 2025

Pour rappel, le budget primitif 2025 s'équilibre en section de fonctionnement en recettes et dépenses pour 18 700 €¹.

Les dépenses 2025 du CCAS

Les dépenses ont été réalisées comme suit, soit :

9 841.10 € en charges à caractère général et 4 168.40 € en autres charges de gestion courante.

Les charges à caractère général ont permis, la réalisation d'événements, et notamment, Octobre Rose et Le Repas des Aînés.

En ce qui concerne les charges de gestion courante, elles ont contribué à hauteur de 600 € aux secours d'urgence et 3 350 € pour les subventions.

Sens	Section	Chapitre	Compte	Fonction	BP 2025	Réalisé 2025
D					18 700,00	14 009,50
D	F	011 - Charges à caractère général			12 250,00	9 841,10
D	F		6261 - Frais d'affranchissement	020 - Administration générale de la collectivité	300,00	0,00
D	F		6234 - Réceptions	020 - Administration générale de la collectivité	7 500,00	0,00
D	F		63512 - Taxes foncières	020 - Administration générale de la collectivité	100,00	213,00
D	F		6232 - Fêtes et cérémonies	023 - Fêtes et cérémonies	0,00	753,19
D	F		6232 - Fêtes et cérémonies	023 - Fêtes et cérémonies	0,00	420,00
D	F		6231 - Annonces et insertions	020 - Administration générale de la collectivité	100,00	0,00
D	F		6065 - Fournitures non stockées - Livres, disques, cassettes...	020 - Administration générale de la collectivité	100,00	0,00
D	F		6288 - Autres services extérieurs	020 - Administration générale de la collectivité	0,00	323,56
D	F		6232 - Fêtes et cérémonies	020 - Administration générale de la collectivité	2 000,00	1 053,36
D	F		6358 - Autres droits	020 - Administration générale de la collectivité	200,00	41,46
D	F		6232 - Fêtes et cérémonies	020 - Administration générale de la collectivité	0,00	631,20

¹ Il n'y a pas de section d'investissement

D	F		6358 - Autres droits	020 - Administration générale de la collectivité	0,00	58,81
D	F		6232 - Fêtes et cérémonies	023 - Fêtes et cérémonies	0,00	78,00
D	F		6231 - Annonces et insertions	023 - Fêtes et cérémonies	0,00	222,00
D	F		61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	020 - Administration générale de la collectivité	800,00	0,00
D	F		6234 - Réceptions	420 - Services communs	0,00	0,00
D	F		6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	020 - Administration générale de la collectivité	0,00	0,00
D	F		6232 - Fêtes et cérémonies	023 - Fêtes et cérémonies	0,00	5 585,04
D	F		6232 - Fêtes et cérémonies	020 - Administration générale de la collectivité	0,00	356,44
D	F		6358 - Autres droits	023 - Fêtes et cérémonies	0,00	52,08
D	F		6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	020 - Administration générale de la collectivité	400,00	0,00
D	F		61358 - Autres locations mobilières	020 - Administration générale de la collectivité	200,00	0,00
D	F		6236 - Catalogues et imprimés	020 - Administration générale de la collectivité	50,00	0,00
D	F		60632 - Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	020 - Administration générale de la collectivité	500,00	0,00
D	F		6068 - Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	023 - Fêtes et cérémonies	0,00	52,96
D	F	65 - Autres charges de gestion courante			6 350,00	4 168,40
D	F		65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	020 - Administration générale de la collectivité	3 350,00	3 350,00
D	F		65133 - Secours d'urgence	020 - Administration générale de la collectivité	3 000,00	600,00
D	F		6558 - Autres contributions obligatoires	020 - Administration générale de la collectivité	0,00	2,66
D	F		65133 - Secours d'urgence	020 - Administration générale de la collectivité	0,00	215,74
D	F	67 - Charges spécifiques			100,00	0,00
D	F		673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	020 - Administration générale de la collectivité	100,00	0,00

En conséquence, la subvention d'équilibre du CCAS en 2025 s'est donc portée à 14 009.50 €.

L'orientation prévisionnelle du budget annexe 2026 du CCAS

Il est prévu un budget de 18 000 € pour l'exercice 2026, qui se présente comme suit en section de fonctionnement :

Sens	Compte	Fonction	Proposé BP 2026
			18 000
D	Chap 011 Charges à caractère général		11 750
D	60632 Fournitures de petite équipement	020	500
D	6065 Fournitures non stockées, livres disques, cassettes	020	100
D	61358 Autres locations mobilières	020	200
D	61524 Entretien et réparations sur bois et forêts	020	0
D	6228 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	020	400
D	6231 Annonces et insertions	020	900
D	6232 Fêtes et cérémonies	020	2 000
D	6234 Réceptions	020	7 000
D	6236 Catalogues et imprimés	020	50
D	6261 Frais d'affranchissement	020	300

D	63512 Taxes foncières	020	100
D	6358 Autres droits	020	200
D	Chap 65 Autres charges de gestion courante		6 150
D	65748 Subv de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	020	3 350
D	65133 Secours d'urgence	020	2 800
D	Chap 67 Charges spécifiques		100
D	673 (Titres annulés sur exercices antérieurs)	020	100

Soit, 11 750 € en charges à caractère général, 6 150 € en autres charges de gestion courante et pour les subventions aux associations et secours d'urgence et 100 e pour d'éventuelles charges spécifiques.

En recettes, il est donc ainsi prévu une subvention d'équilibre de la part du budget principal de la Commune de Groisy en 2026 à hauteur de 18 000 €.

Le budget du CCAS ne prévoit pas de crédits en section d'investissement.

